

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION

Montant total du versement:

Désignation du compte support

Le versement émane-t-il du compte exclusif du titulaire : OUI NON

Le titulaire désire-t-il recevoir ses versements sur ce compte? OUI (1) NON (1)

(1) Joindre un RIB ou un RICE

Déclaration sur l'honneur :

"Je déclare être le titulaire et bénéficiaire du présent compte du support et n'expose pas Deutsche Factoring Bank à une violation des normes de lutte contre le blanchiment d'argent."

Nom et prénom du souscripteur:

Paraphe du souscripteur:

CONDITIONS PRINCIPALES (RÉSERVÉ À DEUTSCHE FACTORING BANK)

Type de fonds:

Disponibilité des fonds: immédiate à échéance à terme
Versement des intérêts: mensuel annuel à terme
Garantie des fonds: non couvert partielle (capital) totale (capital + intérêts)
Frais de gestion:

Service	Montant
Ouverture	GRATUIT
Accès en ligne	GRATUIT
Retraits	GRATUIT
Fermeture	GRATUIT

CONSULTATION EN LIGNE

En souscrivant au livret d'épargne Deutsche Factoring Bank, je demande à recevoir mon code d'accès confidentiel afin de pouvoir consulter ou gérer mon contrat en ligne. Si je dispose déjà d'un code d'accès aux services en ligne pour d'autres contrats de Deutsche Factoring Bank, Je demande que cette nouvelle souscription soit également accessible via ce même code.

Email:

DESIGNATION DES BENEFICIAIRES

- Le conjoint ou le partenaire de PACS du souscripteur, à défaut, les enfants du souscripteur, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les héritiers du souscripteur.
- Autre(s) bénéficiaire(s) (nom, prénom, date de naissance et répartition si applicable).

Nom:	Nom de jeune fille:
Prénom:	Date de naissance:

Nom:	Nom de jeune fille:
Prénom:	Date de naissance:

Nom:	Nom de jeune fille:
Prénom:	Date de naissance:

Nom:	Nom de jeune fille:
Prénom:	Date de naissance:

SIGNATURE

Le Souscripteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance des conditions générales figurant en annexe du présent bulletin de souscription.

Fait à:

Le:

Signature du souscripteur précédée de la mention

"Lu et approuvé".

Pour Deutsche Factoring Bank

DEUTSCHE FACTORING BANK
DEUTSCHEFACTORING GMBH & CO
LANGENSTRASSE 15-21
BREME - ALLEMAGNE
REGAFI : 26420



ARTICLE 1 – DÉFINITION

Deutsche Factoring Bank est un compte sur lequel les sommes déposées par le titulaire ne sont pas bloquées pendant une période déterminée précisée aux conditions particulières. Il ne peut être effectué qu'un seul dépôt sur un compte. En revanche, le titulaire peut ouvrir autant de comptes qu'il le souhaite.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'OUVERTURE

Deutsche Factoring Bank peut être souscrit par toute personne physique majeure et résidante en Europe. Le titulaire peut désigner un ou plusieurs mandataires. Les tuteurs, curateurs ou mandataires légaux peuvent souscrire au livret pour le compte de la personne protégée.

ARTICLE 3 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT

La date d'ouverture du compte est celle du versement de la souscription sur le compte de la chambre de compensation désignée par Deutsche Factoring Bank.

Compte support

Le compte support « compte de versement » est le compte depuis lequel est émise la somme investie sur le compte, et vers lequel sont envoyés les dividendes du livret, ou la restitution du capital à échéance. En désignant ce compte, le titulaire certifie être en pleine possession des fonds au crédit de ce compte, et déclare que ces derniers ne sont pas issus d'une activité illicite, ou du soutien à une activité illicite. La désignation de ce(s) compte(s) peut être modifiée par son titulaire par écrit simple (1) jour ouvré avant la date d'échéance normale ou anticipée du compte.

Durée

La durée du compte est de 12 mois à compter de la date d'ouverture précisée à l'article 3 des présentes. A son échéance, le compte sera clôturé dans les conditions prévues à l'article 5 ci-après.

Versement

Les intérêts sont versés mensuellement avec une possibilité de capitalisation.

Modalités de rémunération

Taux de rémunération

Le montant total du dépôt, sur la durée convenue, est rémunéré au taux de rendement actuariel mensuel brut de 0.37 % (TRAAB 4.44 %), frais de gestion et impôts sont prélevés à la source. Le barème de taux est garanti jusqu'à l'échéance du contrat. Le taux est fixe et le titulaire renonce à toute prétention sur les performances réelles du livret.

Mode de calcul des intérêts

Les intérêts sont acquis par mois entiers de dépôt et sont calculés selon la méthode des intérêts composés. Le calcul des intérêts débute à la date de dépôt des sommes sur le compte. A l'issue d'une période donnée, c'est sur le montant du dépôt initial majoré des intérêts générés pendant la(les) période(s) précédente(s) que sont calculés les intérêts de la période suivante. Le 1er jour du début de la période est inclus dans le calcul de la rémunération et le dernier jour de la période en est exclu.

Paiement des intérêts à échéance

Les intérêts sont versés à échéance mensuelle, sur demande par écrit du titulaire. Si le titulaire n'exprime pas de demande de versement au plus tard 5 (cinq) jours ouvrés avant la date d'échéance mensuelle, les intérêts sont portés au crédit du livret et intégrés à la balance de ce dernier.

Décès du titulaire

Le décès du titulaire entraîne le transfert automatique du compte au bénéfice de ses ayants-droits, tels qu'identifiés par la procédure testamentaire. Le titulaire peut néanmoins de son vivant identifier spécifiquement des bénéficiaires uniques pour son livret en remplissant le formulaire fourni par Deutsche Factoring Bank.

Transfert

Hormis le cas susmentionné à l'article 3, Deutsche Factoring Bank ne peut pas être transféré à un tiers autrement que dans les procédures exceptionnelles que sont l'adjudication judiciaire des biens du titulaire et/ou l'avis à tiers détenteur par une autorité compétente.

ARTICLE 4 – FISCALITE

Les intérêts reversés Deutsche Factoring Bank dans le cadre du livret font l'objet d'une imposition à la source conformément aux dispositions normatives en vigueur et des conventions fiscales internationales. Le taux de rémunération tel que décrit dans les présentes, ou dans les brochures commerciales et techniques de Deutsche Factoring Bank sont des taux nets d'impôt.

ARTICLE 5 – CLOTURE

L'arrivée du terme du contrat entraîne automatiquement la clôture du compte. A cette date, le capital et les intérêts nets seront versés sur le compte de support du titulaire tel que décrit ci- avant.

ARTICLE 6 – LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Deutsche Factoring Bank est tenu, dans le cadre de ses obligations concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de procéder à l'identification des clients et le cas échéant des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance constante à l'égard de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires (montant et nature des opérations, provenance et destination des fonds, suivi de la situation professionnelle, économique et financière du titulaire...).

A ce titre, Deutsche Factoring Bank est tenu d'appliquer des mesures de vigilance particulières à l'égard des Personnes Politiquement Exposées. Deutsche Factoring Bank est également tenu de s'informer auprès de ses clients pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors. Le titulaire s'engage à signaler à Deutsche Factoring Bank toute opération exceptionnelle par rapport aux Opérations habituellement enregistrées sur son compte et à fournir sur demande de celle-ci, toute information ou document requis.

ARTICLE 7 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de sa relation avec le titulaire, Deutsche Factoring Bank est amené à recueillir des données à caractère personnel concernant le titulaire, le cas échéant, le représentant légal, le mandataire et à les traiter notamment en mémoire informatisée selon les dispositions légales en vigueur. Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour principale finalité la tenue et la gestion du (des) compte(s). Le refus par le titulaire/représentant légal/mandataire de communiquer tout ou partie de ses données peut entraîner le rejet de la demande. Deutsche Factoring Bank est tenu au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, Deutsche Factoring Bank est autorisé par le légal/mandataire à communiquer les données le concernant dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales. Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme. Le titulaire/représentant légal/mandataire disposent d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. Ils peuvent également s'opposer sans frais à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courriel accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de son gestionnaire de compte.

ARTICLE 8 – RECLAMATION – MEDIATION

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et services proposés à la clientèle est à formuler auprès du gestionnaire de compte en charge du suivi général des dossiers du titulaire. Si ce dernier ne peut apporter une réponse satisfaisante au titulaire, il fait remonter la demande de ce dernier à sa hiérarchie, ou au service concerné, qui reprend contact avec le titulaire sur le point de sa réclamation.

ARTICLE 9 – GARANTIE DES DÉPÔTS

Les dépôts et autres fonds sont crédités sur des comptes ségrégués et couverts par le mécanisme de garantie géré par l'autorité de la Banque de France ACPR (registre agents financiers "Regafi"), dans les conditions et selon les modalités définies par les textes en vigueur. Le capital ainsi que les intérêts sont donc garantis à 100 %. Selon ces mêmes dispositions légales, Deutsche Factoring Bank ne dispose pas des capitaux de ses clients autrement que pour des opérations d'achat ou de vente en leur nom, et ses comptes font l'objet d'un audit mensuel par le cabinet Deloitte LLP. Le titulaire peut, à tout moment, accéder aux comptes consolidés de Deutsche Factoring Bank par demande simple auprès du cabinet auditeur aux coordonnées suivantes : Langenstrasses 15-21, Breme - ALLEMAGNE.

ARTICLE 10 –LANGUE ET LOI APPLICABLES - TRIBUNAUX COMPETENTS

La présente convention est conclue en langue française mais est le reflet fidèle d'un contrat originellement édité en langue anglaise. Le titulaire accepte expressément l'usage de la langue française durant la relation précontractuelle et contractuelle. La présente convention est soumise à la loi allemande et à la compétence des tribunaux européens. La présente convention conservera ses pleins et entiers effets quelles que soient les modifications que pourra subir la structure et la personnalité juridique de Deutsche Factoring Bank, notamment en cas de fusion, absorption ou scission, qu'il y ait ou non création d'une personne morale nouvelle.